

10.11.2009 – 07:46 Uhr

comparis.ch : enquête représentative sur le pilier 3a - Un Suisse sur deux a un troisième pilier

Zürich (ots) -

Remarque : les graphiques peuvent être téléchargés en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671.

Plus de la moitié des Suissesses et des Suisses âgés entre 18 et 65 ans versent de l'argent sur leur troisième pilier. C'est ce que montre une étude représentative de comparis.ch, le comparateur sur internet. Et ceux qui se constituent un troisième pilier, l'abondent régulièrement, année faste ou pas, et le font essentiellement pour des raisons de prévoyance vieillesse. Mais même pas 50 % versent le montant maximal, et même un cinquième n'en verse que moins de la moitié.

Épargner pour ses vieux jours est un comportement largement répandu en Suisse : 57 % des Suisses âgés de 18 à 65 ans, versent de l'argent sur leur troisième pilier. En Romandie, ils sont 46 % et 60 % en Suisse alémanique. Et la crise économique n'a pas d'impact sur le fait de se constituer un capital dans le cadre du pilier 3a ou pas : seuls 4 % des épargnants envisageaient de verser moins d'argent ou même rien sur leur troisième pilier cette année. Ce sont là les principales conclusions de l'enquête de comparis.ch, le comparateur sur internet.

1 010 personnes entre 18 et 65 ans habitant la Suisse romande ou alémanique ont répondu au questionnaire de cette enquête représentative. comparis.ch a mandaté l'institut Link pour la réaliser. Il en est ressorti que 51 % des personnes interrogées avaient l'intention d'abonder leur pilier 3a cette année, ou l'avaient déjà fait. D'ailleurs, la quasi majorité de ces épargnants (96%) verse de l'argent chaque année sur son troisième pilier. Naturellement, la régularité des versements effectués est aussi fonction du produit choisi. Ainsi, ceux qui ont souscrit une assurance, se sont engagés à placer chaque année une certaine somme sur leur troisième pilier pendant une période convenue, tandis que ceux qui ont opté pour un compte d'épargne ou un compte de fonds de placement sont plus libres. Toutefois, les statistiques ne font pas état de différences flagrantes entre les personnes se constituant une épargne via une assurance ou via un compte bancaire.

La préférence va aux comptes d'épargne

La ventilation par produit fait ressortir que les comptes d'épargne sont le moyen privilégié de se constituer un pilier 3a. Ainsi, la moitié des personnes interrogées a déclaré disposer de un ou plusieurs comptes d'épargne 3a. Arrivent ensuite les contrats d'assurance : un tiers a opté pour cette façon d'épargner pour ses vieux jours. Enfin, les comptes de fonds des banques sont les formes d'épargne 3a les moins répandues (un cinquième des détenteurs d'un pilier 3a) et très peu recourent à la possibilité d'avoir plusieurs comptes d'épargne ou de fonds, ou de contrats d'assurance.

«En fait, il est dommage que les gens n'utilisent pas cette possibilité de diversifier leur épargne parce qu'elle est la seule qui permette de retirer son capital de façon échelonnée à l'âge de la retraite, et donc de faire barrage à la progression du taux d'imposition », explique Martin Scherrer, expert ès banques chez comparis.ch.

Mais faire des économies d'impôt reste un avantage secondaire aux yeux de ceux qui se constituent un pilier 3a. La première raison spontanément évoquée est la prévoyance vieillesse (69%). Les

économies d'impôt n'arrivent qu'en deuxième position (34 %) et l'acquisition ultérieure de leur résidence principale en motive 15 %.

Les plus âgés versent plus

Ceux qui n'abondent pas leur pilier 3a, le font soit parce qu'ils ne peuvent pas se le permettre de façon conjoncturelle (20 %), ou structurelle (16%), ou soit parce qu'ils n'ont encore jamais été effleuré par l'idée de se constituer un pilier 3a (12 %). Il n'est donc pas étonnant que les réponses qui reviennent nettement plus souvent dans la tranche d'âge des 18 - 30 ans, par rapport à leurs aînés, soient : « je ne peux pas me le permettre pour le moment » ou « je n'y avais jamais pensé ». Encore que 28 % des 18 - 30 ans se constituent un bas de laine dans le cadre du pilier 3a ! En observant le comportement des tranches d'âge de plus près, on voit que la prévoyance vieillesse préoccupe plutôt après 25 ans : 16 % des 18 - 25 ans ont un troisième pilier contre 47 % des 26 - 30 ans. Alors qu'ils sont 66 % chez les 31 - 40 ans, 69 % chez les 41 - 50 ans et 60 % chez les 51 - 65 ans (cf. graphique 1). Si la part des épargnants décroît à nouveau chez les plus âgés, c'est parce qu'il est déjà possible de commencer à retirer le capital déposé sur le pilier 3a cinq ans avant la retraite.

Le montant annuel qu'il est autorisé de verser sur le pilier 3a est plafonné à 6 566 francs cette année pour un salarié. Mais même pas la moitié (43%) des personnes interrogées versent plus de 6 000 francs et 20 % des salariés ayant un pilier 3a, versent moins de 3 000 francs par an (cf. graphique 2). Par contre, plus les personnes interrogées étaient âgées, et plus elles versaient des montants importants par an. Ainsi, 60 % des personnes appartenant à la tranche d'âge la plus élevée plaçaient pratiquement le montant maximal autorisé sur leur pilier 3a, alors qu'elles n'étaient que 25 % à le faire chez les 18 - 30 ans.

Pour finir, comparis.ch a voulu savoir à quel moment de l'année l'argent était versé sur le troisième pilier. Il en ressort que 35 % abondent leur pilier à intervalles réguliers, par exemple une fois par mois, tandis que 27 % ne le font qu'à la fin de l'année et 15 % transfèrent leurs fonds en une seule fois mais à une date variable. Et 15 % encore choisissent le début de l'année pour augmenter leur avoir 3a. « Ceux qui placent leurs fonds en début d'année gagnent sur les deux tableaux : premièrement, ils peuvent faire des économies d'impôt et deuxièmement, ils touchent des intérêts sur leur épargne pendant toute une année, ce qui ne dessert pas lorsque l'on veut se constituer un capital » commente Martin Scherrer, expert ès banques.

Ceux qui, cette année, n'ont encore rien versé sur leur troisième pilier, ont jusqu'à fin décembre pour le faire. C'est vrai aussi pour ceux qui voudraient effectuer un tout premier versement sur leur pilier 3a.

Contact:

Martin Scherrer
Expert ès banques
Téléphone : 044 360 34 00
Courriel : media@comparis.ch
www.comparis.ch